VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

E. S. Cobb.

LA LAITERIE FAIRVIEW
La Propriété de WM. BEVERUNG,
4201 RUE PRIEUR,
MARDI, LE 7 FEVRIER 1911, A 11 HEURES A. M.

Comme suit: 48 vaches, 17 veaux, 2 taureaux, 4 bons chevaux de travail, 2 wagons à lait, 2 charrettes à lait, 2 wagons à fourrage, 5 auges à eau et à fourrage, 2 jeux de harnais, 2 jeux de bidons à lait et divers autres articles appartenant à une laiterie de premier ordre. L'acquéreur du plus fort montant aura la clientèle. Conditions—Sans limite—Toutes sommes de $100.00 et au-dessous, comptant; au-dessus de $100.00, en un crédit de 90 jours avec bonne sécurité approuvée. Prenez les chars de la Royal Blue Line pour la vente. Le tout sera vendu sans réserve. E. S. COBB, Encanteur.

Bureau: Kliduff & Beall, Ecurie de Vente à l'Enchère, 915-921 rue Gravier.

5fév—1f

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE

SPLENDIDE OFFRE POUR PLACEMENT.

DEUX JOLIS COTTAGES DOUBLES EN BOIS
Dans le Sixième District,
Nos 3817-3819, 3821-3823 RUE CHESTNUT,
Entre General Taylor et Peniston, Bornés par la rue Colisée.

SUCCESSION DE BERTHA CAROLINE HOCH.
No 94,364—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO.—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 338 rue Carondelet. — JEUDI, le 2 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 26 janvier 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la *propriété comme suit* sera vendue—

Deux certains lots de terre dans le Sixième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans l'îlet No 293, borné par les rues Général Taylor, Peniston, Chestnut et Colisée; désignés par les Nos neuf et dix (9 et 10); lesdits lots mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue Chestnut sur cent vingt-huit pieds sept pouces trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant deux cottages doubles décrits comme suit: Premier—Nos 3817-3819 rue Chestnut, contenant 5 chambres, chambre à bain, gaz, office, hangar, etc., de chaque côté. Deuxième—Nos 3821-3823 rue Chestnut, contenant deux étages dans le fond, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée et deux chambres, chambre à bain, etc., au premier étage, gaz, office, hangar, etc., de chaque côté.

Les cottages ci-dessus ont été construits il y a environ quatre ans; un bon placement pour l'acquéreur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété dues et exigibles de l'année 1911 et déposer 10 0/0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, les loyers devant être collectés et retenus par le vend ur jusqu'au passage de l'acte de vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, par-devant Fred. Deibel, notaire.

Edw. Rightor et E. W. Hischow, avocats.
28 jan—28 29—fév 5 12 19 26—mars 2

Arthur H. Dicks.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John G. Huffman vs Henry B. Huffman et als, Mineurs.

(German-American Savings Bank and Trust Co. Tuteur.)

No 95,305—Cour Civile de District—Division C.

MAGNIFIQUE COTTAGE SIMPLE, No 1931 rue Calhoun
JEUDI, LE 23 FEVRIER 1911.

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne—Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 99, borné par les rues Calhoun, Howard, Sud Liberté et l'avenue Henry Clay, lesdits lots sont désignés par les Nos 12 et 13 sur un devis dressé par C. Milo Williams, député-voyer de ville, daté du 3 janvier 1893. Lesdits lots sont contigus et ont chacun une façade de vingt-neuf (29') pieds onze (11") pouces et cinq (5") lignes de face à la rue Calhoun, une largeur de vingt-neuf (29') pieds onze (11") pouces et six (6") lignes dans le fond avec les profondeurs suivantes: Le lot No 12 ayant une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 11 de cent trente-six (136') pieds six (6") et trois [3"'] lignes et d'une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 13, de cent trente sept [137'] pieds, trois [3"] pouces et quatre [4"'] lignes; le lot No 13 ayant une profondeur sur la ligne de côté le divisant du lot No 12 de cent trente sept [137'] pieds trois [3"] pouces et quatre [4"'] lignes et d'une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Sud Liberté, de cent trente huit [138'] pieds et cinq [5"] lignes. La maison contient vestibule, salon, salle à manger, cuisine, office, 3 chambres à coucher, chambre à bain, galeries, bâtisse à deux étages dans le fond contenant deux chambres, chambre de lavage, etc., la rue est pavée en asphalte.

En vertu d'un ordre signé du 19 janvier 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, les différents paiements devant être représentés par billets de l'acquéreur, portant intérêt au taux de huit pour cent par an de la date l'adjudication et devant être garantis par lien et privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété foncière, l'acte devant contenir toutes les clauses usuelles pour garantir le paiement sur lesdits billets, incluant le pacte de non aliénendo l'acquéreur devant payer les taxes d'Etat et de ville pour les années 1910 et 1911, et de payer pour l'acte de vente pardevant Wm Renaudin, notaire. 10 0/0 de dépôt devant être fait au moment de l'adjudication avec

ARTHUR H. DICKS.
Encanteur.

22 jan—22 29—fév 5 12 19 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Katherine O. Goodrich

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 94,756 — Division E —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Henry Ginder, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jas. McConnell, Jr., avocat.
5 jan—5 9 14

Succession de Mme Mary Clark

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 94,734 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présentés par Mme Virginia McGuinn Magner, épouse de David Magner, exécutrice testamentaire de cette succession, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Charles Rosen, avocat.
31 jan—31—fév 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

ETAT de la Louisiane — Paroisse d'Orléans. En vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred J Grace, enregistreur du Bureau des Terres d'Etat, daté du 20me jour de janvier 1911, et conformément à l'acte No 228 des Actes de l'Assemblée Générale de 1910, j'offrirai de vendre et vendrai à l'enchère publique à la porte principale de la Maison de Cour de la Paroisse d'Orléans, rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le SAMEDI, 25 février 1911 entre les heures de 11 a. m. et 4 p. m., au dernier et plus haut enchérisseur, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Quatorze certains lots de terre dans le Troisième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet bornée par les rues Mehle, Angela, Solon et Florida Walk, désignés comme lots 1647, 1654, 1856, 1863, 2033, 2042, 2209, 2218, 2398, 2405, 2584, 2593, 2769 et 2780.

Conditions—Comptant. Pas moins de soixante-dix ($70) dollars.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Baton Rouge, Lne, 20 janvier 1911.
Approuvé:
FRED J. GRACE,
Enregistreur du Bureau des Terres d'Etat.
24 jan—24 31—fév 7 14 21 24 25

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cora Morere vs Mme Annie Oestarly, veuve de Pierre Morere et tutrice de Simon P. Morere.

No 92,350—Cour Civile de District.—Division B.

SANS LIMITE OU RESERVE.

Terrains de Choix pour Bâtir dans le Septième District.

4 Terrains rue Spruce, entre Short et Carrollton, îlet Cohn.
1 Terrain rue Short, entre Cohn et Spruce, îlet Avenue Carrollton,
1 Lot sur l'avenue Leake, îlet Oak, Gén. Ogden, Eagle et Plum.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — *JEUDI, le 9 mars 1911, à midi*, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mars 1910 et signé en cour ouverte le 17 mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Cinq lots de terre dans le Septième District de cette ville, dans l'îlet *No 255*, borné par les rues Spruce, Cohn, l'avenue Carrollton et la rue Short. Les lots F et G mesurent chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Les lots H et I mesurent chacun 45 pieds de face à la rue Spruce sur 120 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot J mesure 30 pieds 2 pouces à la rue Short sur 155 pieds de profondeur.

2. Une certaine portion de terre ou étendue dans le Septième District de ce ville, dans l'îlet No 144, borné par l'avenue Leake, les rues Eagle, Oak, Gén. Ogden et Plum, désignée par la lettre H sur un plan d'arpentage daté du 28 décembre 1905, dressé par Chas G. Del'Isle, et mesurant 40 pieds de face à l'avenue Leake, 30 pieds de largeur dans le fond, et sur sa ligne de côté vers la rue Général Ogden il y a une profondeur de 99 pieds 7 pouces et sur sa ligne de côté vers la rue Eagle il y a une profondeur de 125 pieds.

Conditions—Comptant. L'acte de vente par-devant James T. Nix, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 9

Louis Hufft.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux Cottages Doubles, 604-606 Avenue Pacifique—409-411 rue Elmire, Cinquième District (Alger).

Albert Frederick Cayard et als, vs Robert Charles Cayard, mineur, et als.

No 95,196, No 81,715 et No 94,231, consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—L'Hon. E. K. Skinner, juge.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 826 rue Union—Nouvelle-Orléans, Lne., JEUDI, le 2 mars 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à la Nouvelle-Orléans, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 janvier 1911 et signé le 25 janvier 1911, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre au plus haut enchérisseur, à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot 17 de l'îlet No 113, lequel est compris entre les avenues Atlantique, Pacifique, Opelousas et la rue Eveline, d'après un plan par Edgar Pilié, voyer, annexé à un acte de dépôt passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 29 février 1892; ledit lot mesurant trente-trois pieds de face à l'avenue Pacifique sur cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Etant la même propriété acquise par le défunt Andrew Cayard pendant la communauté existant entre lui et sa défunte épouse Caroline Louise Honold, de George Salvato par acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire de cette Paroisse le 17 mars 1902; enregistrée en le Bureau des Transferts de cette Paroisse en le livre 184, folio 222.

2° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné comme lot No 24 de l'îlet numéro 5, maintenant numéro 79, lequel est borné par les rues Eliza, Alix, Elmire et Chestnut [maintenant Belleville], d'après le plan original de Belleville par Louis H. Pilié, daté du 18 septembre 1846, et déposé parmi les régistres de A. C. Ainsworth, alors un notaire en cette ville; d'après lequel ledit lot mesure en mesure américaine trente-et-un pieds sept pouces à la rue Elmire sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par Andrew Cayard, pendant la communauté existant entre lui et sa défuntesépouse, Mme Caroline Louise Honold, de Michael J. Donner, passé pardevant W. H. Seymour, notaire, le 17 mars 1902 et enregistré dans le bureau des transferts de cette paroisse, dans le livre 186, folio 221.

Conditions de la vente—Pour du comptant; Dix pour cent du prix devant être payé à l'encanteur au moment de l'adjudication, la balance au moment de la confirmation de ladite vente, par ledit encanteur, lequel devra être par acte pardevant Eloynius J. Cahill, notaire, les frais de tout certificate et toutes les taxes pour l'année 1911 devant être payés par l'acquéreur en plus du prix d'achat

LOUIS HUFFT, Encanteur,
Louis Henry Burns, avocat pour les demandeurs.
27 jan—27 29—fév 5 12 19 26—mars 2

Succession de Louis G. Born.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 95,914—Division C—Attendu que Amelia Boeling, veuve de Louis G. Born, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis G. Born, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats.
31 jan—31—fév 4 9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations, etc., d'une buvette et épicerie.

Consistant en comptoir de bar et installations, 1 coffre-fort en fer, 2 "cash registers", liqueurs, whiskies, bière, tabac, 1 balance à plate-forme, 2 balances pour comptoir.

Michel Tourte vs O. Montagnet et Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 95,972—En vertu d'un writ de saisie provisoire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et par consentement des parties je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, VENDREDI, 10 février 1911, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux Nos 731 et 733 rue Nord Robertson, coin Ste-Anne.

Le contenu entier, installations, meubles, fonds de magasin et effets, etc., de l'épicerie et buvette contenus sur lesdits lieux.

Aussi 1 coffre-fort en fer, 2 "cash registers", 1 balance à plate-forme, 2 balances de comptoir.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Emile Pomes, avocat pour le demandeur.
5 fév—5 8 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Shérif d'un grand lot de Café grillé et moulu, Verrerie, Faïence et Agate Ware.

Moteur Electrique, Moulins à Café, Balances et Poids, Haricots, Riz, Thé, etc.

—AUSSI—

2 Chevaux—2 Wagons—2 Jeux de Harnais.

Southern Coffee Mills Limited versus Philip Edward Reisgen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 95,904—En vertu d'un ordre de vente daté le 2 février 1911 à moi adressé par l'Honorable la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 15 février 1911, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon Entrepôt, No 2105 rue Decatur, entre Français et Champs-Elysées:

Un Moteur électrique, Café grillé et moulu, Faïence, Verrerie et Agate Ware, divers, etc., d'après l'inventaire enregistré.

Aussi 2 chevaux, 2 wagons et lot de harnais, etc.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
James J. McLoughlin, avocat pour le demandeur. 3fév—3 4 5 9 15

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Anthony J. Rossi vs David Anderson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans. — No 45,048. — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Wynne Rogers, juge de la Division A, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, 727-731 rue St-Louis, entre Bourbon et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 13 février 1911, à 11 heures, la propriété ci-après décrite, à savoir: Tous les droits, titres et intérêts de David Anderson dans et en la succession de Julius Anderson dans l'affaire No 93,103 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—A. J. Rossi, avocat. 2fév—2 8 13

CHEMINS —DE— FER.

Heures d'arrivées et de départs.

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN R. R.

Station Terminale, rue Canal

DEPART

Tous les jours excepté dimanche.
Jackson, Columbia Tylertown, Folsom et intermédiaire 6:55 a m
Folsom, Columbia, Tylertown, et intermédiaire ..... 4:30 p m
Dimanche seulement.
Jackson, Columbia, Tylertown et intermédiaire ..... 6:55 a m
Columbia, Tylertown et intermédiaire ..... 5:40 p m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Abita Springs et intermédiaire. 7:35 a m

ARRIVER

Tous les jours excepté dimanche.
Jackson, Columbia, Tylertown, Folsom et intermédiaire. 6:00 p m
Folsom, Columbia, Tylertown et intermédiaire ..... 8:55 a m
Dimanche seulement.
Jackson, Colnmbia, Tylertown et intermédiaire ..... 6:00 pm
Columbia, Tylertown et intermédiaire ..... 10:30 a m
Excursions des dimanches.
Folsom, Covington, Abita Springs et intermédiaire. 7:40 p m

ILLINOIS CENTRAL.

ARRIVER.

"The Limited", Chicago, St Louis Louisville et Cincinnati ..... 8:15 p m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 10:55 a m
Local Mail ..... 6:40 p m
Northern Express ..... 8:50 a m
McComb Accommodation ..... 9:50 a m
Excursion dimanche ..... 9:30 p m

DEPART.

"The Limited", Chicago, St Louis, Louisville et Cincinnati ..... 9:15 a m
Fast Mail, Chicago, St. Louis, Louisville et Cincinnati ..... 7:10 p m
Local Mail ..... 5:30 a m
Northern Express ..... 4:30 p m
McComb Accommodation ..... 2:50 p m
Excursion dimanche ..... 7.45 a m

LIGNES FRISCO

Station Terminale, rue Canal
Changement d'horaire,
Effectif dimanche 24 avril 1910.
Tous les jours.

DEPART.

Train No 1
Nouvelle-Orléans ..... 6:50 a m

Arrive

Baton Rouge ..... 9:50 p m
Opelousas ..... 12:57 a m
Eunice ..... 1:40 p m
Crowley ..... 5:30 p m
Beaumont ..... 5:50 p m
Houston ..... 9:20 p m
Train No 3
Nouvelle-Orléans ..... 1:35 p m

Arrive

Baton Rouge ..... 4:35 p m
Opelousas ..... 7:33 p m
Eunice ..... 8:20 p m
Crowley ..... 9:30 p m

ARRIVE

Train No 2
Nouvelle-Orléans ..... 10:25 p.

Départ

Baton Rouge ..... 7:25 p m
Opelousas ..... 4:25 p m
Eunice ..... 3:40 p m
Crowley ..... 11:55 a m
Beaumont ..... 11:30 a m
Houston ..... 8:00 p m
Train No 4
Nouvelle Orléans ..... 4:45 p m

DEPART

Baton Rouge ..... 4:45 p
Opelousas ..... 10:[illegible]
Eunice ..... 9:45 a
Crowley ..... 8:30 a

LOUISVILLE & NASHVILLE.

ARRIVER

N. Y. and N. O. Limited ..... 7:50 am
Cincinnati & Florida express ..... 7:05 am
Cincinnati, Chicago and N. Y. express ..... 8:30 pm
Montgomery Accom'n ..... 6:45 pm
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche ..... 8:50 am
N. O.—Mobile Accom'n ..... 11:55 am
Excursion dimanche ..... 8:05 pm

DEPART.

N. Y. and N. O. Limited ..... 8:00 pm
Cincinnati & Florida express ..... 9:00 pm
Cincinnati, Chicago and N. Y. express ..... 8:30 am
Montgomery Accom'n ..... 5:45 am
Gulf Coast Limited (tous les jours excepté dimanche ..... 3:25 pm
N. O.—Mobile Accom'n ..... 5:15 pm
Excursion dimanche ..... 7:30 am

SOUTHERN PACIFIC COMPANY.

ARRIVER

Houston Local ..... 5:25 p m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et Californie ..... 6:45 p m
Lafayette Local ..... 11:40 a m
Texas Express ..... 7:25 a m

DEPART.

Houston Local ..... 6:50 a m
Sunset Express pour Louisiana, Tex. et Californie ..... 11:55 a m
Lafayette Local ..... 3:00 p m
Texas Express ..... 9:00 p m

THE YAZOO AND MISSISSIPPI VALLEY.

ARRIVER.

Vicksburg express ..... 5:30 p m
Memphis Express ..... 8:10 a m
Baton Rouge et Woodville Accommodation ..... 9:40 a m
Excursion dimanche ..... 9:30 p m

DEPART.

Vicksburg express ..... 7:00 a m
Memphis Express ..... 3:15 p m
Baton Rouge et Woodville Accommodation ..... 4:15 p m
Excursion dimanche ..... 8:00 a m

QUEEN & CRESCENT ROUTE.

ARRIVER.

No 1 limited ..... 10:55 a m
3 Pan American special ..... 8:55 p m
5 local ..... 4:30 p m
9 points de Hattisburg ..... 8:00 a m

Excursions du dimanche et mercredi pour Lumberton.
11 ..... 7:05 p m

DEPART.

No 6 local ..... 5:00 p m
4 Pan American special ..... 9:25 a m
8 Meridian et points int. ..... 8:20 a m
2 limited ..... 7:50 p m

Excursions du dimanche et mercredi de Lumberton.
10 ..... 7:40 a m

NEW ORLEANS, FORT JACKSON AND GRAND ISLE R. R.

ARRIVER
Dimanche seulement.
Alger ..... 7:35 p m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger ..... 9:55 a m
Samedi et dimanche seulement.
Alger ..... 9:55 a m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger ..... 6:40 p

DEPART
Dimanche seulement.
Alger ..... 8:00 a m
Tous les jours excepté dimanche et samedi.
Alger ..... 4:30 p m
Samedi et dimanche seulement.
Alger ..... 5:30 p m
Tous les jours excepté dimanche.
Alger ..... 8:05 a m

BULLETIN FLUVIAL.

Fourni par le Bureau Météorologique à la Nouvelle-Orléans Département de l'Agriculture des Etats-Unis.
L'étiage à 8 heures A. M.

Nouvelle-Orléans, 4 février 1911

STATIONS.	Pleine hauteur à la rive, pieds.	Ligne de danger pieds	Hauteur, pieds.	Changements dans les dernières 24 heures.
Fleuve Mississipi.				
Saint Paul	....	14	Gelée	....
Davenport	10	15	....	....
Saint Louis	32	30	6.5	—0.4
Memphis	32	33	19.0	*0.5
Helena	44	42	22.2	*0.3
Vicksburg	44	45	21.1	*0.2
Natchez	....	46	21.6	*0.3
Red River Landing	....			
Baton Rouge	....	35	14.0	*0.2
Donaldsonville	23	28	9.8	*0.2
Nouvelle-Orléans	9	18	6.8	*0.3
Rivière Atchafalaya.				
Limmesport	....	41	....	....
Melville	....	37	....	....
Morgan City	....	8	3.0	—0.1
Rivière Missouri.				
Omaha	....	18	....	....
Kansas City	....	21	5.0	*0.1
Rivière Ohio.				
Pittsburg	30	22	7.6	—1.2
Cincinnati	45	50	49.0	—0.1
Louisville	....	28	22.3	*1.5
Evansville	....	35	....	....
Cairo	44	45	28.6	*1.4
Rivière Cumberland.				
Nashville	....	40	22.0	*2.1
Rivière Tennessee.				
Chattanooga	33	33	8.5	—1.2
Rivière Arkansas				
Fort Smith	....	22	....	....
Little Rock	....	23	—0.3	0.0
Rivière Rouge.				
Arthur City	....	27	5.0	0.0
Fulton	20	28	3.4	0.0
Shreveport	21	29	—4.4	0.0
Lake End				
Alexandria	32	36	—1.2	0.0
Rivière Ouachita.				
Camden	26	39	4.7	0.0
Monroe	....	40	3.4	*0.5

Succession de M. et Mme Visco Carsimich.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 95,902—Division A—Attendu que John P. Sullivan, agent et avocat de feu de Mme Sophie Soutag, épouse de Hector Terni, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus M. et Mme Visco Carsinich, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Arthur Landry, avocat.
3 fév—3 7 12

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No 50 Commencé le 10 Déc. 1910

LE GOUFFRE.

GRAND ROMAN INÉDIT

Par CHARLES MEROUVEL

DEUXIEME PARTIE

LUTTES ET DETRESSE

XV

VIE A OUTRANCE

(*Suite*)

—Je sais pourquoi. Vous cherchez une place?
—Il le faut.
—Je vous en offre une.
—Où ça?
—Chez moi.
—Les gages?
—Cent francs par mois....
—Bien.
—Un dernier mot. Vous avez une maîtresse?
—Comme tout le monde.
—La lingère de l'hôtel de Marans?
—Monsieur le comte sait?....
—Avouez franchement.
—C'est exact.
—Vous n'avez pas l'intention de rompre?
—Si monsieur le comte le désire....
—Au contraire.
—Alors ça va.
—Si je vous donne la préférence sur beaucoup d'autres, c'est à cause de ce détail.
—Oserai je dire à M. le comte que je ne comprends pas?
—C'est inutile. Vous comprendrez plus tard. Ainsi, c'est convenu?
—Parfaitement.
—A huitaine donc, comme on dit au Palais.
—Entendu.... J'ai bien l'honneur....

Et voilà comment ce Lazare renvoyé par le baron Roubaud parce qu'il était l'amant de la lingère de l'hôtel de Marans était entré au service du comte Raoul d'Andelle, sans le secours des bureaux de placement.

XVI

PACTES SECRETS

On arrivait aux derniers jours de juillet.

La température était étouffante dans les rues de Paris; les trottoirs semblaient devenus des chaufferettes à la mode de nos grand'mères qui entretenaient un petit brasero dans un pot de terre sous leurs jupes; les bouches d'égout se transformaient en bouches de chaleur mal odorantes.

La Légende prétend que les grandes villes dont on trouve les somptueux débris dans les brousses de l'Asie centrale ou ailleurs, se sont suicidées par leur propre poison.

Avec le tout-à l'égout nul doute que Paris ne soit voué à une fin aussi nauséabonde et aussi humiliante.

Les Parisiens désertaient leur cité putride.

Ce sont eux qui le disent.

Est ce vrai? Pas tout à fait.

Il exagèrent.

C'est le cas de dire avec le poète:

"Souvent un peu de vérité se mêle au plus affreux mensonge."

Les trains d'émigrants les emportaient dans toutes les directions, surtout vers les bain de mer et les stations à casinos où les jeux les plus variés servent à détrousser les faux malades et les touristes en quête d'émotions.

Malgré le soleil et ses ardeurs, le comte Raoul d'Andelle tenait bon.

Son père s'était retiré, mélancoliquement, en son château de Beaujeu-le-Chétif, où le voisinage de la Tremblaye lui rappelait les beaux jours de son amitié avec la richissime châtelaine.

Là, il vivait seul, avec son déshonneur, comme le héros de la "Favorite," mais confortablement sinon sans regrets.

Le fils restait à son poste.

Ce n'était pas qu'il fût précisément amoureux des ruisseaux de la rue du Bac ou de la rue des Saints-Pères, mais une curiosité poignante le clouait à l'hôtel de Marans.

Qu'était devenue Mathilde de Fel, sa femme?

En quelle cachette s'était-elle réfugiée?

Que faisait la comtesse de Marans?

Elles ne s'étaient pas quittées sans doute!

Liguées contre lui, elles marchaient la main dans la main.

Peu à peu, par degrés, excité par les pointes des sarcasmes qu'il entendait parfois et dont il était évidemment, l'objet, par la tenue du personnel de l'hôtel de la rue des Saints-Pères, impeccable, d'une correction rigoureuse mais d'une politesse glaciale, il sentait son aversion, mêlée de désirs violents pour cette femme qui avait tant de raisons de le repousser, monter en lui comme ces marées tumultueuses que rien ne peut arrêter.

Après une nuit orageuse, au cercle, douteuse, tourmentée, mêlée de chances diverses une perte énorme d'abord réparée peu quelques coups du sort qui l'avaient complètement refait, il s'éveilla dans sa chambre de l'hôtel de Marans, étendit le bras, toucha le bouton de sa sonnette électrique, et attendit.

A travers les persiennes, les stores et les rideaux, une lueur très faible pénétrait jusqu'à son chevet.

Lazare parut.

Le maître demanda:

—Quelle heure?

—Dix heures et demie, monsieur le comte.

—Déjà!

—Monsieur le comte est rentré fort tard.

—En effet.

Le valet avait écarté les rideaux, ouvert les persiennes.

Une clarté éblouissante chassa les ténèbres.

—Diable, un temps superbe, fit le maître.

Lazare affirma:

—Oui, monsieur le comte, un soleil qui engage les gens à prendre de la poudre d'escampettte.

Raoul d'Andelle ne répondit pas.

Sa pensée était ailleurs.

Il se disait:

—Où est-elle, cette Mathilde? Où est-elle, cette comtesse de Marans?

Lazare dit:

—Je n'ai pas besoin de demander à M. le comte si la dame de pique lui a été favorable.

En effet, la question était superflue.

En entrant chez lui, Raoul d'Andelle avait vidé ses poches.

Il y avait de l'or, des billets de banque froissés, un peu partout sur les tables, sur la cheminée, dans les coupes de bronze qui la décoraient, jusque sur la table de nuit, dont le tiroir demeurait entre'ouvert.

Tout à coup Lazare parut se souvenir:

—Ah! fit-il j'oubliais.... Il y a là un quidam, qui demande à parler à monsieur le comte.

—Comment est il fait?

—Euh! ni bien ni mal, comme un autre.

—Quel âge?

—Entre deux—quarante ans peut-être.... Petit, une tête au nez de furet, mince, de rares poils au menton, des traits étriqués, blafards, un teint de gratte-papier....

—Son nom?

—Quinolet, monsieur le comte, Laurent Quinolet.... Vous avez reçu sa carte, hier....

—En effet.. Je l'avais oublié. Mes habits...

L'ancien lieutenant avait l'air rageur, venimeux....

Ce n'était plus l'amoureux du château de la Tremblaye, l'être souriant, empressé, le gentilhomme accompli qu'il paraissait jadis, lorsqu'il s'imposait l'obligation de jouer son rôle de galant homme et d'homme galant.

Ses lèvres avaient une expression sarcastique, ses yeux des lueurs de férocité, comme ceux du jaguar qui va sauter sur sa proie.

Raoul d'Andelle éveillait plutôt cette idée que celle du lion de l'Atlas, sûr de ses forces et qui sait qu'on ne peut pas lui résister.

Il demanda brusquement à son valet de chambre, entre deux ablutions précipitées:

—Que dit-on dans la valetaille de ces dames?....

—Comme l'ordinaire, peu de chose....

—Sans doute, mais on a des chuchotements mystérieux, des gestes équivoques, des regards insolents....

—Je n'ai pas remarqué....

—C'est que tu n'as pas voulu .... Je commence à en avoir assez....

—Si j'osais, je dirais à monsieur le comte qu'il a tort de s'échauffer pour si peu....

—Tu trouves?....

—Avec des rentes, l'avenir assuré, une veine diabolique, que peut on regretter?

—D'autres peut-être.... Je veux quelque chose de plus....

—Je comprends, mais que faire?

Le mari de Mathilde grinça des dents.

Son impuissance l'affolait.